

Séance
spéciale 15
mars 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU QUINZIÈME (15^{ième})
JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE 20H30
A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, à savoir messieurs Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur général adjoint, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur général adjoint, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

10.03.162

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et tous reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

10.03.163

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Motion de félicitations aux personnes qui ont participé à l'organisation de la Journée des flocons et de la Journée Boule de neige.

4. Autorisation d'achat d'une partie de terrain du Centre de formation des adultes de Mont-Joli / Mitis.
5. Opposition de la Ville de Mont-Joli à la judiciarisation de l'éthique dans le milieu municipal.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Autorisation de vente d'un terrain à monsieur Maxime Tremblay.
7. Autorisation de vente d'un terrain à madame Jennifer Page et monsieur Guillaume Poirier.
8. Autorisation de participation au Gala des Grands Prix du Tourisme Gaspésien 2010.
9. Autorisation de vente d'un terrain à Les Habitations Grand Nord Inc.
10. Adjudication d'un mandat de services professionnels à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre.

FINANCES

11. Adjudication de l'émission pour le financement du règlement d'emprunt 2008-1185.
12. Règlement d'emprunt 2008-1185, modalités d'émission.
13. Radiation de certains comptes à recevoir.
14. Autorisation d'un paiement de 634 772 \$ payable en deux versements pour les services offerts par la Sûreté du Québec.
15. Renouvellement de l'adhésion de monsieur Steve Corneau à l'ordre des comptables généraux agréés du Québec.
16. Autorisation de versement à la corporation *Les Murmures de la ville*.
17. Ratification d'un versement à la Corporation des événements spéciaux pour l'organisation du festival d'été.
18. Avis de motion d'un règlement d'emprunt dans le dossier de la rénovation du Château Landry (Villa des Marguerites).
19. Avis de motion d'un règlement d'emprunt dans le dossier du développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce.
20. Avis de motion d'un règlement relatif au partage des coûts avec les promoteurs.
21. Autorisation de versements de dons par la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

22. Autorisation de formation au directeur des finances et trésorier.
23. Autorisation de formation à l'inspecteur en bâtiment.

LOISIRS ET CULTURE

24. Autorisation de tarification spéciale pour le Stade du Centenaire.

25. Autorisation d'implantation d'un nouveau logiciel de type *Symphony* pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
26. Autorisation de dépôt du rapport du plan d'action de la Politique familiale de la Ville de Mont-Joli au Ministère des familles et des aînés.

TRAVAUX PUBLICS

27. Autorisation de renouvellement de la cotisation annuelle du directeur des travaux publics à l'Ordre des ingénieurs du Québec.
28. Adjudication de mandats de services professionnels en infrastructures urbaines pour les zones touristique et commerciale du site d'arrivée de l'autoroute 20.
29. Adjudication de mandats de services professionnels en ingénierie des matériaux.
30. Soustraction de l'Institut-Maurice-Lamontagne à l'article 3.4.2 du règlement 641-2000.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

31. Dépôt du procès-verbal de la réunion du 22 février 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

AFFAIRES NOUVELLES

32. Période de questions.
33. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

10.03.164

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DES FLOCONS, DE LA JOURNÉE BOULE DE NEIGE ET DES ACTIVITÉS DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

Au cours de la semaine du 26 février au 7 mars dernier, le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a proposé à la population de Mont-Joli et de La Mitis une brochette d'activités qui a suscité un grand intérêt et une participation massive.

Au nom de mes collègues du conseil, je désire souligner la contribution significative des membres du Club de natation Les Espadons, de ceux de l'équipe féminine de soccer, du groupe Katimavik ainsi que des employés des travaux publics et des pompiers volontaires. La générosité de chacune et chacun a permis d'offrir à nos résidents et à nos voisins d'agréables moments de détente et de plaisir en plein air et en famille.

Mont-Joli a encore assumé pleinement son statut de ville-centre de la MRC de La Mitis comme en témoignent les statistiques de fréquentation aux divers événements présentés. Outre nos voisins de toutes les municipalités de La Mitis, une forte proportion de participants provenaient de l'extérieur. Ainsi, 52,7% des 508 personnes qui ont fréquenté les structures gonflables n'habitaient pas à Mont-Joli. On a enregistré des visiteurs de Rimouski, Trois-Pistoles, Québec, la Beauce, Mistassini, St-Jean-sur-Richelieu, Beloeil, Nouvelle, Cap-Chat et du Nouveau-Brunswick.

Le succès de ces activités d'animation repose sur le travail des bénévoles et des membres du personnel. La satisfaction des usagers confirme que l'objectif a été atteint. Il est donc proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de celles et ceux qui ont rendu possible la tenue de la Journée des flocons, de la Journée Boule de neige et des activités de la Semaine de relâche 2010 à Mont-Joli.

10.03.165

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN DU CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI / MITIS

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Mont-Joli à acquérir une partie de terrain du Centre de formation des adultes face à l'Hôtel de Ville afin d'aménager un espace de stationnement répondant aux besoins des usagers des services municipaux et du palais de justice;

CONSIDÉRANT la volonté commune des parties de faire en sorte que le produit de la transaction bénéficie aux écoles de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une parcelle de terrain sommairement décrite comme suit :

« L'extrémité nord-ouest du lot 500-14-P du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie, circonscription foncière de Rimouski, présentant environ 59 m de long par environ 21 m de large pour une superficie approximative de 1 239 m² avec circonstances et dépendances, au prix de 20,29 \$ le m² pour un total de 25 139,31 \$ ».

Une entente entre les parties au contrat prévoit que les frais d'arpentage et de notaire, le déplacement des jeux à conserver vers les écoles des Alizés et Norjoli ainsi que l'installation d'une clôture le long de la nouvelle limite de propriété sont à la charge de la Ville.

Le conseil confie à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre, le mandat de procéder à la subdivision cadastrale ainsi qu'à la description technique de ladite parcelle. Mandat est également accordé à Me Réjean Migneault, notaire, pour la rédaction des documents légaux officialisant la transaction. De plus, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les actes relatifs à la transaction.

10.03.166

OPPOSITION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA JUDICIARISATION DE L'ÉTHIQUE DANS LE MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous;

CONSIDÉRANT QUE l'Union a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciariser l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciarisation de l'éthique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

CONSIDÉRANT QUE selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

CONSIDÉRANT QU'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux;
- **QUE** les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps;
- **QUE** cette résolution soit transmise au premier ministre, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

10.03.167

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR MAXIME TREMBLAY

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à monsieur Maxime Tremblay d'un terrain d'une superficie d'environ 542,9 m² (5843,73 pi²) connu et désigné comme étant le lot 3 755 987 du cadastre du Québec, portant le numéro civique 68 sur l'avenue des Aviateurs dans les Îlots du Crépuscule.

Le prix dudit terrain est de 21,63 \$ le m² (2,01 \$ le pi²) pour un montant total de 11 742,93 \$. Le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera le notaire désigné par l'acheteur.

10.03.168 AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À MADAME JENNIFER PAGE ET MONSIEUR GUILLAUME POIRIER

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à madame Jennifer Page et monsieur Guillaume Poirier d'un terrain d'une superficie d'environ 666 m² (7168,76 pi²) connu et désigné comme étant le lot 3 755 976 du cadastre du Québec, portant le numéro civique 58 sur l'avenue des Aviateurs dans les Îlots du Crépuscule. Le prix dudit terrain est de 21,63 \$ le m² (2,01 \$ le pi²) pour un montant total de 14 405,58 \$. Le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera le notaire désigné par les acheteurs.

10.03.169 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME GASPÉSIEN 2010

CONSIDÉRANT QUE L'Association touristique régionale de la Gaspésie présente le vendredi 9 avril 2010 à New-Richmond son traditionnel Gala des Grands Prix du Tourisme Gaspésien;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Mont-Joli de déléguer trois (3) représentants à cet événement soulignant l'excellence des intervenants de l'industrie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser trois (3) représentants de la Ville de Mont-Joli à assister au Gala des Grands Prix du Tourisme Gaspésien à New-Richmond le vendredi 9 avril 2010. Le conseil accepte le paiement des coûts d'inscription de 95 \$ par personne, taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement et de séjour.

10.03.170 AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À LES HABITATIONS GRAND NORD INC.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à Les Habitations Grand Nord Inc. d'un terrain d'une superficie d'environ 402 400 pi² situé dans le parc industriel aéroportuaire Pierre DeBané et borné à l'ouest par la rue du Sgt-Major Jos.-Pearson et au nord par une clôture existante qui demeurera en place, le tout sous réserve de la description technique que fournira l'arpenteur géomètre au dossier. Le prix dudit terrain est de 0,20 \$ le pi² pour un montant total de 80 480 \$.

Les Habitations Grand Nord Inc. prennent également une option d'achat sur le terrain contigu d'une dimension d'environ 432 000 pi². Les modalités et conditions s'appliquant sont prévues à l'offre d'achat signée le 8 mars 2010 par les représentants de l'entreprise et de la Ville de Mont-Joli. De plus, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera le notaire désigné par l'acheteur à savoir, Me Jacques Michaud.

10.03.171 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de confier à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre, le mandat de procéder à la subdivision cadastrale du terrain que la Ville de Mont-Joli vend à Les Habitations Grand Nord Inc. dans le parc industriel aéroportuaire Pierre DeBané, transaction effectuée selon les dispositions précisées à l'offre d'achat intervenue entre les parties le 8 mars 2010.

FINANCES

10.03.172 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-1185

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury- Samson et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale pour son emprunt de 602 000 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-1185 au prix de 98.322 échéant en série 5 ans comme suit :

21 300 \$	1,50%	23 mars 2011
22 000 \$	2,00%	23 mars 2012
22 800 \$	2,65%	23 mars 2013
23 600 \$	3,05%	23 mars 2014
512 300 \$	3,45%	23 mars 2015

- **QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

10.03.173 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-1185, MODALITÉS D'ÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli se propose d'emprunter par billets un montant total de 602 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt 2008-1185;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QUE** les billets seront signés par le maire, ou le maire suppléant, et le directeur des finances et trésorier;
- **QUE** les billets seront datés du 23 mars 2010;
- **QUE** les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;
- **QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	2011	21 300 \$
2.	2012	22 000 \$
3.	2013	22 800 \$
4.	2014	23 600 \$
5.	2015	24 500 \$
5.	2015	487 800 \$ (à renouveler)

- **QUE**, pour réaliser cet emprunt, la Ville de Mont-Joli doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt 2008-1185, c'est-à-dire pour un terme de :
 - 5 ans (à compter du 23 mars 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2008-1185 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

10.03.174 RADIATION DE CERTAINS COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

No compte	Personne	Montant
D 3000 48	Municipalité de Sainte-Flavie	268,32 \$
D 3002 89	Municipalité de Ste-Angèle-de-Mérici	16,60 \$
D 7000 08	Boutique Pro-Shop	14,28 \$
D 7000 14	Ligue Molson Ex	22,84 \$
D 7000 15	Ligue Hockey Pro	60,31 \$
D 7002 23	École Pavillon Marie-Élizabeth	10,59 \$
D 7002 27	Steeve Caron – location gymnase	16,03 \$
F 5385 890901	Régie inter. Aéroport régional	380,05 \$

10.03.175 AUTORISATION D'UN PAIEMENT DE 634 772 \$ PAYABLE EN DEUX VERSEMENTS POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec assure le service de police sur le territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'une facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2010 a été présentée par le Ministère de la sécurité publique au montant de 634 772 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux (2) versements, soit 317 386 \$, au plus tard le 30 juin 2010, et 317 386 \$, au plus tard le 31 octobre 2010;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec selon les échéanciers ci-haut mentionnés.

10.03.176 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE MONSIEUR STEVE CORNEAU À L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC

En respect avec les conditions de travail du personnel cadre, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, à l'Ordre des comptables généraux agréés du Québec pour l'année 2010 et d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 786,43 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget du service.

10.03.177 AUTORISATION DE VERSEMENT À LA CORPORATION *LES MURMURES DE LA VILLE*

CONSIDÉRANT l'impact du développement du circuit de fresques sur la notoriété de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT les retombées considérables des *Murmures de la ville* tant sur les plans économique que culturel et patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le circuit de fresques a complètement modifié l'allure du centre-ville de Mont-Joli en plus de contribuer à une meilleure connaissance des personnages et des événements qui ont marqué notre histoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire soutenir l'œuvre amorcée par la corporation Les Murmures de la ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'un montant de 40 000 \$ à la corporation *Les Murmures de la Ville* afin qu'elle continue à diffuser une image avant-gardiste et originale de Mont-Joli. Cette somme est prévue au budget 2010 de la Ville.

10.03.178 RATIFICATION D'UN VERSEMENT À LA CORPORATION DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir la mise sur pied d'un festival populaire d'impact qui se déroulera pendant la saison estivale, et ce, dans la foulée de la réalisation du Plan d'action visant la revitalisation commerciale à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité organisateur déploient énormément d'énergie afin d'élaborer une programmation de qualité à l'intention de tous les groupes de la population;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de verser à la Corporation des événements spéciaux une somme d'argent permettant au comité organisateur de procéder aux réservations et autres gestes reliés à la bonne marche des opérations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie le versement d'une somme de 10 000 \$ à la Corporation des événements spéciaux pour l'organisation du festival d'été. Cette somme est prévue au budget 2010 de la Ville.

10.03.179 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DANS LE DOSSIER DE LA RÉNOVATION DU CHÂTEAU LANDRY (VILLA DES MARGUERITES)

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera adopté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement d'emprunt relatif à la phase 1 du projet de rénovation du Château Landry (Villa des Marguerites).

10.03.180 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DANS LE DOSSIER DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CROISSANT DE LA PENTE DOUCE

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera adopté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement d'emprunt relatif au projet de développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce (rue Gendron).

10.03.181 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU PARTAGE DES COÛTS AVEC LES PROMOTEURS

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera adopté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement relatif au partage des coûts avec les promoteurs pour les travaux réalisés sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

10.03.182 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONN PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'appui financier ont été soumises à la Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse desdites demandes par le comité des dons de la Ville et la recommandation qui en a découlé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement des sommes suivantes :

Organisme	Objet	Don
Club Lions	Souper crabes 24 avril	6 billets à 35 \$ (210 \$)
Déjeuner	Prévention du suicide 28 mars	2 billets à 10 \$
Soccer Féminin	Collaboration Semaine de relâche	100 \$
Tournoi E.J. Bourque	Réception civique	100\$
Tir de tracteurs (St-Joseph) 14 et 15 août 2010	Prêt d'équipement	Estrades et barrières
Camp St-Donat	Demande de souvenirs	3 livres 125 ^e + dépliants et cartes
Fondation canadienne du rein	Campagne de financement	50 \$
Maison des Familles 23 mai 2010	Fête des Familles	Prêt du Stade du Centenaire

Harmonie du Mistral Compétition à New-York	Soutien financier	100 \$
École du Mistral	Album des finissants	50 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.03.183 AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER

CONSIDÉRANT que la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) offrira les 12 et 13 mai 2010 à Lévis une formation sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT la très grande utilité de cette formation dans la gestion des affaires de la Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à participer à la formation sur la fiscalité municipale qui aura lieu à Lévis les 12 et 13 mai 2010. Le conseil accepte le paiement des frais d'inscription de 580 \$ en plus de ceux de déplacement et de restauration. Cette dépense est prévue au budget du service des finances.

10.03.184 AUTORISATION DE FORMATION À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme Bâti Consult offre une formation sur le nouveau code de construction du Québec 2005 à Rimouski les 27 et 28 avril prochains à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ce code est utilisé dans la nouvelle réglementation d'urbanisme appliquée par la Ville depuis l'automne 2009;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Jules Banville, inspecteur en bâtiment, à prendre part à la formation sur le nouveau code de construction du Québec 2005 offerte par la firme Bâti Consult à Rimouski les 27 et 28 avril prochains à Rimouski au coût de 460 \$. Cette dépense est prévue au budget du service.

LOISIRS ET CULTURE

10.03.185 AUTORISATION DE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LE STADE DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Soucy, président de l'Association de hockey mineur de Mont-Joli, a présenté un tournoi de hockey adulte les 5 et 6 mars 2010 au profit de ladite association;

CONSIDÉRANT QUE les responsables ont présenté une demande de tarification réduite à la direction du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en raison du fait que les profits générés par cette activité sont destinés entièrement aux jeunes inscrits à l'association;

CONSIDÉRANT QU'une telle initiative a déjà reçu l'appui des membres du conseil au cours des années précédentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'un tarif horaire de 42 \$ pour l'utilisation du Stade du

Centenaire par l'Association de hockey mineur de Mont-Joli à l'occasion de la présentation du tournoi de hockey adulte des 5 et 6 mars 2010 au profit des jeunes formant ladite association.

10.03.186

AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE TYPE *SYMPHONY* POUR LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

CONSIDÉRANT QUE le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent présente une demande d'aide financière au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) afin d'implanter un nouveau logiciel pour bibliothèque, du nom de *Symphony*;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière peut aller jusqu'à 85 % du montant total admissible;

CONSIDÉRANT QUE le coût total d'acquisition et d'installation de ce logiciel est de 19 835\$;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ce logiciel rendra la bibliothèque conforme aux normes souhaitées, notamment la norme Z39.50;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel améliorera la gestion de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'une entente sur l'utilisation d'un système de gestion de prêts entre bibliothèques sera signée avec la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli autorise le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent à présenter une demande au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) pour l'acquisition et l'installation du logiciel *Symphony* pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, ladite aide financière pouvant aller jusqu'à 85 % du montant admissible, le coût du projet étant évalué à 19 835 \$;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à déboursier la somme non financée par le MCCCF pour l'achat et l'installation dudit logiciel;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli signe une entente sur l'utilisation d'un système de gestion de prêts entre bibliothèques avec la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

10.03.187

AUTORISATION DE DÉPÔT DU RAPPORT DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU MINISTÈRE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Bastille, responsable du dossier de la Politique familiale, a présenté le mercredi 10 mars dernier aux membres du comité de suivi le rapport relatif aux réalisations découlant du plan d'action 2009 pour la mise en œuvre de la politique familiale à la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE les membres dudit comité se sont déclarés très satisfaits des actions réalisées par les divers intervenants au dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, à déposer au Ministère des familles et des aînés du Québec le rapport du plan d'action 2009 pour la mise en œuvre de la Politique familiale de la Ville de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

10.03.188 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) pour 2010-2011 du directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing., au coût de 318,38 \$ incluant les taxes, et ce, conformément à l'article 9.05 de la Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli. Cette dépense est prévue au budget du service.

10.03.189 ADJUDICATION DE MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INFRASTRUCTURES URBAINES POUR LES ZONES TOURISTIQUE ET COMMERCIALE DU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QU'une zone commerciale sera juxtaposée à la zone touristique dans le concept d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'élaboration des plans et devis définitifs et à la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), et ce, pour chacune des deux (2) zones;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'octroyer à la firme Roche Itée, Groupe-conseil, deux (2) mandats de services professionnels pour les travaux d'infrastructures urbaines du terrain au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20 à savoir :

- l'élaboration des plans et devis définitifs et de la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) de la zone touristique au montant forfaitaire de 10 800 \$ plus les taxes;
- l'élaboration des plans et devis définitifs et de la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) de la zone commerciale au montant forfaitaire de 8 200 \$ plus les taxes.

10.03.190 ADJUDICATION DE MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

10.03.191 SOUSTRACTION DE L'INSTITUT-MAURICE-LAMONTAGNE À L'ARTICLE 3.4.2 DU RÈGLEMENT 641-2000

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'Institut-Maurice-Lamontagne et la Ville de Mont-Joli désirent que la quantité considérable de matières recyclables de qualité disponible au centre de recherche soit conservée au CFER Matapédia-Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'IML à utiliser un conteneur de matière recyclable vert avec un logo de recyclage, et ce, jusqu'à nouvel ordre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de soustraire partiellement l'IML à l'application de l'article 3.4.2 du règlement 641-2000 « concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Mont-Joli ».

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.03.192 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 22 février 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 22 février 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme dont les faits saillants sont :

- l'émission de six (6) permis de rénovation pour une valeur de 417 155 \$;
- l'approbation d'une demande de dérogation mineure et d'un projet présenté en conformité avec le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vigueur dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20;
- l'acceptation de deux (2) modifications de zonage à l'entrée nord de la Ville de Mont-Joli.

10.03.193 AFFAIRES NOUVELLES

10.03.194 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

10.03.195 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 06, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

